

—
Apprendre & réussir,
ENSEMBLE.

saint
gab'
ENSEIGNEMENTS
FORMATIONS

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2022-2023



Vous trouverez tous les documents sur le site www.saint-gab.com :
Page d'accueil > rubrique « Saint Gab' Actus » > Espace Téléchargement – Rentrée 2022

RENTRÉE DES ELEVES

- **Le jeudi 1^{er} septembre 2022** pour les élèves de :
 - 6^{ème} et 4^{ème}
 - Secondes professionnelles, générale et technologique
 - 3^{ème} Prépa Métiers
 - 1^{ère} Année de CAP Coiffure et Esthétique (y compris apprentis)
 - CAP Esthétique en 1 an (y compris apprentis)

Les élèves internes seront accueillis à l'internat de 8h30 et 9h30

Début des cours à 9h45 – Fin des cours à 17h40

- **Le vendredi 2 septembre 2022** pour les élèves de :
 - 5^{ème} et 3^{ème}
 - Lycées professionnels
 - Premières et Terminales Professionnelles (y compris apprentis)
 - CAP Esthétique et CAP Coiffure 2^{ème} année (y compris apprentis)
 - Lycée d'enseignement général et technologique
 - Premières et Terminales

Les élèves internes seront accueillis à l'internat de 18h00 et 20h00 le jeudi 1^{er} septembre

Début des cours à 8h30 – Fin des cours à 16h15

RENTRÉE DES ETUDIANTS :

Le vendredi 2 septembre 2022 pour les étudiants de :

- BTS 1^{ère} année (CPI – SN – MECP – CI*) : à 8h30 (rentrée le 1^{er} septembre pour les apprentis)
- BTS 2^{ème} année (CPI – SN – MECP – CI*) : à 10h30 (rentrée le 1^{er} septembre pour les apprentis)
- BTS CPI A2 (ICAM 2^{ème} année)* : à 10h30

Le lundi 5 septembre 2022 pour les étudiants :

- BTS CPI A1 (ICAM 1^{ère} année)* : à 8h30

RENTRÉE DES APPRENTIS :

Le jeudi 1^{er} septembre 2022 pour les formations de :

- BTS 1^{ère} année de CI, MECP, CRSA, CPRP, MS* : à 10h salle G. DESHAYES
- BTS 2^{ème} année de CI, MECP* : à 10h salle G. DESHAYES

Le lundi 5 septembre 2022 : Brevet Professionnel Esthétique 1^{ère} année et Brevet Professionnel Coiffure 1^{ère} année : à 10h00 salle G. DESHAYES

Le lundi 19 septembre 2022 :

- Brevet Professionnel Esthétique 2^{ème} année : à 10h00 salle G. DESHAYES
- BTS CRSA et MS 2^{ème} année * : à 9h30 au Foyer

Le mardi 20 septembre 2022 :

- Brevet Professionnel Coiffure 2^{ème} année : à **10h00** salle **G. DESHAYES**

- *BTS CI : Commerce International
- *BTS CPI : Conception de Produits Industriels
- *BTS MECP : Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie
- *BTS SN : Systèmes Numériques
- *BTS CRSA : Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques
- *BTS MS : Maintenance des Systèmes
- *BTS CPRP : Conception des Processus de Réalisation de Produits

Attention !!

Il n'y aura pas de transports scolaires pour les internes et résidents étudiants le matin du jour de la rentrée.

Pour les demi-pensionnaires les transports scolaires seront assurés aux heures habituelles.

HORAIRES DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Les cours se déroulent du lundi au vendredi selon l'organisation suivante : (sauf apprentis, horaires spécifiques)

- **Début des cours :**
 - 10h00 le LUNDI
 - 08h30 les MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI
- **Fin des cours :**
 - 17h40 tous les jours de la semaine pour tous les niveaux
 - **12h35 le mercredi pour le collège et les Secondes Professionnelles, Générales et Technologiques,**
 - 16h15 le vendredi et les jours de départ en vacances
- **Départ des cars :**
 - 17h50 tous les jours de la semaine sauf le vendredi pour les demi-pensionnaires
 - 12h50 le mercredi
 - 16h15 le vendredi et les jours de départ en vacances (pour tous les élèves utilisateurs des transports en commun)

Un accueil est possible à partir de 8h00 tous les matins sauf le lundi, 9h00

CONDITIONS FINANCIERES



Les tarifs sont consultables sur le site www.saint-gab.com par ici : [Espace Téléchargement](#)

Le premier prélèvement sera effectué à partir du 8 septembre.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- **Carte d'identité scolaire ou carte d'étudiant ou carte d'apprenti**
Une carte d'identité scolaire "sans contact" sera remise à chaque élève et étudiant. Elle sera facturée au prix de 8€. Tout changement de régime ou modification de ligne de transport devra être signalé le plus rapidement aux secrétariats. En cas de perte ou de dégradation, la carte vous sera facturée pour renouvellement.
- **Suivi scolaire :** Les notes et le cahier de texte sont accessibles par l'intermédiaire "d'Ecole Directe". Nous vous adresserons les modalités pour vous connecter au cours du mois de septembre.
- **Pour toute Correspondance :** Ne pas oublier de MENTIONNER dans l'adresse le Nom et Prénom ainsi que la CLASSE exacte du jeune.

Adresse postale : SAINT GABRIEL – SAINT MICHEL
32 Rue du Calvaire
85290 SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE

POLE SANTÉ

Deux personnes animent le pôle santé en orientant leurs actions suivant 3 axes :

- Soigner
- Ecouter
- Prévenir

Le Pôle santé est animé par :

Madame LETARD Angélique – Infirmière : aletard@saint-gab.com

Madame CITEAU Morgane – Educatrice Santé : mciteau@saint-gab.com

Vous pouvez joindre le pôle santé le lundi de 9h30 à 18h30, le mardi et le jeudi de 08h00 à 18h30, le mercredi et le vendredi de 08h00 à 16h00 Tél : 02.51.64.78.75 (ligne directe) ;

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les informations relatives à l'organisation, aux horaires, aux tarifs, seront données aux élèves, au cours de la première semaine scolaire.

Les informations et les horaires de transport sont disponibles ici : [« La Vie à Saint Gab' – Transports »](#).

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec monsieur Charles Gosselin : cgosselin@saint-gab.com

AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE

Nous réalisons fréquemment des photos d'élèves dans le cadre des activités pédagogiques et certaines sont publiées sur divers supports : plaquettes, site internet, réseaux sociaux, journaux. L'utilisation de l'image de votre enfant reste soumise à autorisation des parents.

AUTORISATION DE SORTIES – TEMPS DE PERMANENCE – AUTORISATION FUMER (à compléter uniquement pour les lycéens)

Un formulaire en ligne sera à compléter à la Rentrée.

RÈGLEMENT INTERIEUR, CHARTE DE L'ENTITÉ ET CHARTE INFORMATIQUE

Chaque entité pédagogique a une charte de fonctionnement. Ces documents sont consultables par ici : [Espace Téléchargement](#)

Lycées : Pour les iPads, merci de bien vouloir se reporter aux 3 documents (Règles, Guide et info sur la mise en place de l'iPad) : [Cliquez ici](#)

Les Règles d'utilisation des iPads seront remises aux élèves de secondes, du LP et du LGT à la rentrée.

COLLECTE DES DONNÉES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Nous collectons un certain nombre de données nécessaires dans le cadre de la scolarité au sein de l'établissement. Ces données ne sont utilisées que pour le traitement et le suivi de la scolarité de votre enfant au sein de l'établissement. Les applicatifs utilisés et le traitement en interne répondent aux préconisations du règlement général de la protection des données.

BOURSES



Collège et lycées : Les familles d'élèves boursiers déjà bénéficiaires d'une bourse ont dû se préoccuper auprès de l'Etablissement que leur enfant vient de quitter, de faire transférer le dossier à Saint Gabriel - Saint Michel.

Les familles des nouveaux boursiers doivent nous adresser la notification d'attribution, si ce n'est déjà fait.

Pour le Collège, les informations relatives vous seront communiquées par le Secrétariat au début du mois de septembre.

Pour les Lycées, deux campagnes sont organisées : du 30 mai au 6 juillet et du 1 septembre au 20 octobre 2022.

La correspondance relative aux bourses **est à adresser à iolland@saint-gab.com** .

Pour l'Enseignement Supérieur, les étudiants boursiers doivent transmettre par mail la notification d'attribution de bourses à Mme Muriel MINAUD : mminaud@saint-gab.com afin de provoquer la mise en paiement.

Les étudiants peuvent déposer un dossier social étudiant (DSE) en janvier, sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

Les apprentis ne sont pas éligibles aux bourses.

Les formations hors contrat ne sont pas éligibles aux bourses.

ATTESTATION DE SCOLARITÉ

Le certificat de scolarité, sera à disposition des familles sur Ecole Directe (dans la partie "Documents") dans la semaine qui suit la rentrée. Pour les apprentis des formations de BTS CRSA-CPRP et MS, ce document sera déposé sur la plateforme NetYpareo. Vous pourrez à tout moment le télécharger pour vos demandes auprès des administrations.

ASSURANCES

Une assurance scolaire et extra-scolaire est contractée par l'établissement pour tous les élèves et étudiants et apprentis, cf. flyer sur le site : [Cliquez ici](#)

Vous n'avez pas à fournir d'attestation personnelle.

INTERNAT COLLÈGE – LYCÉES



- Tous les élèves INTERNES doivent se munir de draps, de couvertures (ou de couette et sa housse) d'un traversin (90) ou d'un oreiller, d'un drap housse (lit de 200 x 90), **d'un protège matelas (de préférence imperméable)**, les sacs de couchage ne sont pas autorisés.
- 2 ou 3 cintres, une paire de chaussons, un sac pour le linge sale, **1 cadenas de sécurité.**
- **Argent de poche et objets de valeur** : Par mesure de sécurité, ils doivent être déposés auprès du Responsable éducatif du niveau de votre enfant (en collège).

RÉSIDENCES ÉTUDIANTS

Pour les étudiants ayant réservé un logement dans les résidences, les états des lieux d'entrée se dérouleront **sur rendez-vous, le Mercredi 31 Août 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**

L'heure du rendez-vous vous sera communiquée à compter du 22 Août 2022.

FOURNITURES SCOLAIRES



COLLEGE :

Pour les élèves du Collège – voir Site : scoleo.fr. (Possibilité de commander en ligne –tarifs négociés)

Listes disponibles ici : [Fournitures Collège](#).

La blouse pour les travaux de laboratoire est prêtée par l'établissement.

LES LIVRES SCOLAIRES SERONT REMIS AUX ÉLÈVES LE JOUR DE LA RENTRÉE (tout livre égaré ou détérioré sera facturé à la famille). Pour les étudiants, les livres seront facturés sur la facture annuelle de novembre.

LYCÉE GENERAL :

Chaque élève devra se munir des fournitures scolaires de base habituelles nécessaires pour commencer l'année.

Au cours de la première semaine, les professeurs informeront par matière d'enseignement, les fournitures spécifiques qui pourront être demandées. Une tenue de sport avec chaussures "running" et une blouse pour les TP en labos sont nécessaires.


L'achat d'une calculatrice « Lycée » n'est pas nécessaire en 2GT. Dans l'attente des modalités de passage de l'examen du baccalauréat sur ce point, la calculatrice « collège » des élèves est suffisante.

Pour les élèves de 1^{ère} et Tle et ayant choisis une spé Maths ou Sciences Physiques, ainsi que les élèves de STI2D, l'achat d'une calculatrice est souhaité.

LYCÉE PROFESSIONNEL :

Feuille de routes (tenue vestimentaire, matériel, dates de stages) disponibles sur le site : [Cliquez ici](#).

ASSOCIATION SPORTIVE U.G.S.E.L – E.P.S COLLÈGE ET LYCÉES

Pour la pratique d'activité sportive dans le cadre de l'UGSEL, une autorisation parentale est obligatoirement demandée en cas de déplacement. 

Si votre enfant est dispensé de sport, pour une période donnée ou pour l'année scolaire, merci de fournir un certificat médical.

ANIMATION PASTORALE

L'équipe d'animation pastorale se tient à la disposition des élèves et de leurs parents pour toute demande personnelle (accompagnement, démarche vers un sacrement).

L'équipe fait appel aux parents d'élèves qui accepteraient d'accompagner un groupe de jeunes, dans leur réflexion sur la foi ou dans les différentes activités proposées.

Téléchargez les docs Pastorale Collège et Lycée : [Cliquez ici](#).

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - Collège, Lycées

Pour adhérer à l'APEL Saint Gab', vous devez remplir le bulletin d'adhésion ici : [APEL Saint Gab'](#)

2 possibilités :

- via le [formulaire HelloAsso](#) avec paiement en ligne

- via le [formulaire papier](#) à imprimer et à nous remettre à la rentrée.

JOURNEES PORTES OUVERTES

Enseignement Supérieur - UFA – CFP : vendredi 9 décembre 2022 de 17h00 à 20h

Collège - Lycées - Enseignement Supérieur - UFA – CFP : Vendredi 3 février de 17h à 20h et samedi 4 février de 9h00 à 12h15.

La présence de tous les apprenants à ces journées est obligatoire.

CONTACTS et Calendrier vacances scolaires

Vous trouverez via le lien les numéros des personnes à contacter selon les services ainsi que les dates de vacances : [MEMO](#)